

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC ST BARTH

E-MAIL: motoclubstbarth@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 0673011728

ORGANISATEUR TECHNIQUE: QUENTIN MARQUE

N° D'ÉPREUVE FFM: 267

DATE: LUNDI 1 AVRIL 2024

LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Paul REY	Licence : 109983
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Pascal CAILLAT	Licence : 031733
Membre du Jury	Philippe DUVERT	Licence : 214674
Membre du Jury	Odyle LADREYT	Licence : 014113
Commissaire technique responsable	Ludovic ARRAZON	Licence : 038083
Responsable du chronométrage	Bé né dicte PERRET	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
125cc	13		125cc	55 EUROS
MX1	15		250 2T/450cc	55 EUROS
MX2 A	15		250 4T	55 EUROS
MX2 B	15		250 4T	55 EUROS
VETERANS	40		125cc/250cc/450cc	55 EUROS

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DAMIEN MATTHIEU		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	ST VALLIER	Temps de trajet (en min)	10

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	MC ST BARTH	Longueur du circuit	1300M
Adresse	LA ROSTIGNIERE 26240 ST BARTHELEMY DE VALS	Largeur minimum de la piste	6M
		Largeur de la grille	40M
		Longueur de la ligne droite de départ	60M
		Nombre d'OCP*	13
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 3.8
En manche : 3.8

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 20/12/2023



VISA DE LA LIGUE

DATE: 08 JAN. 2024

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO :

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC ST BARTH

DATE: LUNDI 1 AVRIL 2024

LIEU: ST BARTHELEMY DE VALS



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16H00	19H30	Contrôles administratifs	DIMANCHE	
7H00	7H45	Contrôles techniques	LUNDI	
		Essais Libres <input type="checkbox"/>		
8H00	8H10	<input type="checkbox"/>	MX2 A	10 MIN
8H15	8H25		125	10 MIN
8H30	8H40		MX1	10 MIN
8H45	8H55		MX2 B	10 MIN
9H00	9H10		VETERANS	10 MIN
		Essais Chronométrés <input type="checkbox"/>		
9H20	9H35		MX2 A	15 MIN
9H40	9H55		125	15 MIN
10H00	10H15		MX1	15 MIN
10H20	10H35		MX2 B	15 MIN
10H40	10H55		VETERANS	15 MIN
		Manche 1 <input type="checkbox"/>		
11H15	11H35		MX2 A	15MIN+1T
11H40	12H00		125	15MIN+1T
12H00	13H30	Repas <input type="checkbox"/>		1H30
		Manche 1 <input type="checkbox"/>		
13H30	13H50		MX1	15MIN+1T
13H55	14H15		MX2 B	15MIN+1T
14H20	14H40		VETERANS	15MIN+1T
		Manche 2 <input type="checkbox"/>		
14H45	15H05		MX2 A	15MIN+1T
15H10	15H30		125	15MIN+1T
15H30	15H45	Entracte <input type="checkbox"/>		15 MIN
		Manche 2 <input type="checkbox"/>		
15H45	16H05		MX1	15MIN+1T

RÈGLEMENT PARTICULIER 2024

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC ST BARTH

DATE:

LIEU:

<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE(S)</i>	<i>DURÉE</i>
16H10	16H30		MX2 B	15MIN+1T
16H35	16H55		VETERANS	15MIN+1T
17H00	17H30	Finale <input type="checkbox"/>	MX1/MX2A/125	15MIN+1T
18H00		Remise des Prix <input type="checkbox"/>		
18H30		Fin <input type="checkbox"/>		